

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SERRES-MORLAAS
DU 07.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 avril, à 11 heures, sur convocation transmise le 30 mars 2023, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Serres-Morlaàs, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Président.

Présents :

M BREGEGERE Pierre, Mme ALEXANDRE Christine, Mme ARDOY Monique, Mme BAUDET Françoise, Mme COMBALBERT Véronique, M LICHANOT Albert, Mme RICHEUX Françoise, M SEINE Gérard

Absente excusée ayant donné procuration : Mme ARTIGUES Laurence donne procuration à Mme ARDOY Monique

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Mme ARDOY Monique a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Budget 2023

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2022.

1) Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil d'Administration en même temps que le compte administratif.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VOTE le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2) Vote du compte administratif 2022

Le Président s'étant retiré, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M LICHANOT Albert vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	00.00
	Réalisé :	00.00
Recettes	Prévu :	00.00
	Réalisé :	00.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 160.00
	Réalisé :	1 710.50
Recettes	Prévu :	2 160.00
	Réalisé :	1 710.50

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 00.00

Fonctionnement : 00.00

Résultat global : 00.00

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3) Affectation des résultats 2022

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00
- un déficit reporté de :	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0.00
- un déficit d'investissement de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 :	0.00
AFFECTATION (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	0.00

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4) Budget 2023

Le Conseil d'Administration vote les propositions nouvelles pour l'exercice 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	500.00	Produits des services	100.00
Charges de personnel et frais assimilés	152.00	Dotations et participations	2 000.00
Autres charges de gestion courante	1448.00	<i>Total des recettes réelles</i>	2 100.00
<i>Total des dépenses réelles</i>	2 100.00	Total des recettes de fonctionnement	2 100.00
Total des dépenses de fonctionnement	2 100.00		

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5) Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 63/2023 à 66/2023.

<p>Signature du Président :</p> <p>Pierre BREGEGERE</p>  	<p>Signature de la secrétaire de séance :</p> <p>Monique ARDOY</p> 
--	--